



N°81 – janvier 2020 –

Harcèlement professionnel et sécurité des produits dans des multinationales

Harcèlement professionnel et sécurité des produits

Le quotidien suisse *Le Temps* raconte, à l'issue d'un procès en appel dans le canton de Vaud, l'histoire de Yasmine Motarjemi, pendant dix ans responsable de la sécurité sanitaire des aliments chez Nestlé, qui s'est dit harcelée et empêchée de faire correctement son travail.

Iranienne, diplômée des Universités du Languedoc (France) et de Lund (Suède), universitaire pendant dix ans, Yasmine Motarjemi est embauchée en 1990 par l'Organisation Mondiale de la Santé dont le siège est à Genève, pour travailler sur la sécurité alimentaire. Dix ans plus tard, elle est recrutée par Nestlé pour travailler sur ce même domaine. Son rôle est de s'assurer que les procédures internes sont conformes aux normes internationales et respectées par tous les sites de production. Elle fait le tour des usines dans le monde et considère qu'il existe des problèmes potentiels dans plusieurs d'entre elles, ce qui est signalé à sa hiérarchie.

Notamment, en 2003, elle apprend que des biscuits vendus en France avec la mention « forme et texture adaptées à bébé » ont fait l'objet d'une quarantaine de réclamations, le directeur de la Gestion de la qualité de Nestlé France, Roland Stalder, balaye ses questions d'un revers de main. Yasmine Motarjemi obtient du siège le remplacement de la farine, ce qui résout la difficulté. D'autres problèmes se révèlent dans différents pays sur différents produits, Yasmine Motarjemi demande des correctifs, ce qui est parfois fait, d'autres fois non. Ses performances sont appréciées lors des évaluations annuelles ("supérieures aux attentes" ou "bien au-delà des attentes").

En 2006, Roland Stalder est nommé Directeur du Département gestion de la qualité au siège international à Vevey, et donc le supérieur hiérarchique de Yasmine Motarjemi. Se présentant comme pragmatique, celui-ci n'a pas grande estime pour les recommandations internationales qui gênent le business. Yasmine Motarjemi se retrouve en butte à du harcèlement professionnel. Puis on lui propose des postes "placards" qu'elle refuse, elle est licenciée en 2010 pour divergence de points de vue.

Elle attaque en justice pour harcèlement. En première instance, celui-ci est reconnu mais le tribunal considère qu'il s'agit d'un agissement individuel, l'entreprise n'est pas concernée. En appel, la Cour reconnaît que le harcèlement faisait système, malgré des dépositions lénifiantes et méprisantes des

La tribune de Genève (réservé aux abonnés mais accessibles pour 2 francs suisses)
<https://www.tdg.ch/suisse/victime-harcelement-sournois-nestle/story/18308622>

Dans la presse française

12 mai 2017 (à écouter) <https://www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre/des-citoyens-qui-changent-le-monde-6-yasmine-motarjemi-seule-contre>)16 mai 2012 Le Monde
https://www.lemonde.fr/economie/article/2012/05/16/une-ancienne-sous-directrice-de-nestle-denonce-la-gestion-defaillante-du-groupe-en-matiere-de-securite-alimentaire_1702182_3234.html (Rien depuis, en date du 24 janvier 2020)

Et sur d'autres sites, parmi les nombreux sites magazines ou militants qui lui ont donné la parole

21 janvier 2020 Documents sur le blog de Michèle Herzog "Harcèlement: Victoire de Mme Yasmine Motarjemi contre Nestlé !!!!!" <http://egalitedescitoyens.blog.tdg.ch/harcelement/>
29 janvier 2018 <http://meta-m.org/index.php/2018/01/29/carte-blanche-a-yasmine-motarjemi-lanceuse-dalerte-chez-nestle/>
La lettre envoyée en 2017 par Yasmine Motarjemi au PDG de Nestlé qui résume son point de vue :
https://issuu.com/ymotarjemi/docs/lettre_m_schneider_fran_ais
7 avril 2017 <https://www.lanceur.fr/yasmine-motarjemi-interpelle-le-nouveau-dirigeant-de-nestle/>
23 mars 2016 blog de Charly Pache, un portrait violent <https://www.facebook.com/notes/charly-pache/roland-stalder-un-coucou-dans-le-nid-de-nestl%C3%A9/10153557767557426>
14 décembre 2015 (en allemand) <https://www.annabelle.ch/leben/gesellschaft/allein-gegen-nestl%C3%A9-kampf-gegen-grosskonzern-40840>
22 octobre 2014 <https://www.corporatecrimereporter.com/news/200/ex-nestle-food-safety-chief-fights-back/>

Un biais d'information

On trouve dans un certain nombre de sites (La Liberté.ch, Force-citoyenne.fr, Lanceur d'alerte info, L1Dex, le blog de Michèle Herzog et quelques autres) la dénonciation, sous le titre « un silence assourdissant » du manque de couverture médiatique de cette affaire. On y trouve mot pour mot le même paragraphe : « *N'est-il pas étonnant que le public n'ait même pas été informé que Yasmine Motarjemi et Julian Assange venaient de recevoir du Parlement européen de Strasbourg le Prix de l'information et des lanceurs d'alerte 2019? Prix créé en hommage à la journaliste maltaise Daphne Caruana Galizia assassinée en 2017 pour ses révélations.* »

Diable ! Un prix décerné par le Parlement européen dont personne ne parle, c'est effectivement inquiétant.

Mais qu'est-ce que ce Prix de l'information et des lanceurs d'alerte décerné par le Parlement européen ? Nous n'avons entendu parler que du Prix Sakharov, qui en 2019 a été décerné à Ilham Tohti, universitaire de nationalité chinoise issu de la communauté ouïghour.

Quelques recherches sur les moteurs du même nom plus tard, nous avons trouvé qu'un "Prix pour journalistes, lanceurs d'alerte et défenseurs des droits à l'information" ("prize for Journalists, Whistleblowers and Defenders of the Right to Information") avait été décerné en avril 2019 à Julian Assange, fondateur de Wikileaks, Yasmine Motarjemi, "lanceuse d'alerte sur les manquements de Nestlé en matière de sécurité alimentaire" et Rui Pinto, lanceur d'alerte des "Football Leaks").

Cependant, ce prix n'est pas décerné par le Parlement européen mais par un des groupes politiques qui le composent, à savoir le groupe GUE/NGL - Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique -, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Et rend moins étonnante la faiblesse de la couverture médiatique sur ce point.

<https://www.guengl.eu/assange-motarjemi-rui-pinto-win-gue-n-gl-whistleblower-prize/>

Les notes de Gestion Attentive sur l'affaire Lovenox

La démarche qualité peut éviter l'alerte : <http://gestion-attentive.fr/node/939>

Lancement d'alerte et harcèlement : l'affaire héparine : <https://gestion-attentive.com/node/741>

Le laboratoire, le lanceur d'alerte et la cour d'appel <http://gestion-attentive.com/node/684>

La Missive est éditée par l'association Gestion Attentive, www.gestion-attentive.com

Directrice de publication : Marie-Noëlle Auberge